

Brevets—Loi

Si le gouvernement avait suivi les recommandations de M. Eastman et prévu une exclusivité de quatre ans, ce genre d'entreprise aurait pu survivre. Non seulement ce projet de loi nuit extrêmement aux Canadiens, en ce sens que nous devons payer nos médicaments des dizaines de millions de dollars de plus au cours des 10 prochaines années, mais il va également entraîner la disparition de petites entreprises canadiennes. On estime que 6 000 emplois disparaîtront. Quelque 3 000 emplois seront créés, mais 9 000 seront supprimés, ce qui représente 90 000 années-hommes.

J'espère sincèrement que, après avoir entendu les témoins au comité, surtout les millions de Canadiens qui n'ont pas d'assurances-médicaments, le gouvernement reviendra sur sa décision et modifiera la loi de façon à ne pas tout abandonner entre les mains des multinationales américaines, car nos concitoyens devraient passer en premier plan, et j'ose espérer que ce sera le cas avec le gouvernement.

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre part au débat d'aujourd'hui. Pendant les années que j'ai passées dans le milieu des affaires, que mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), a également vécues, il m'a été donné d'utiliser des dizaines de médicaments pour soigner des animaux et j'ai connu plus récemment que le député les grands changements et avantages qui sont survenus dans le domaine des médicaments. J'ai le plus grand respect pour les fabricants qui lancent ces médicaments sur le marché. Je suis ravi que nous prenions enfin les dispositions pour les protéger.

Nous avons entendu aujourd'hui de bonnes discussions et je me félicite que la mesure en soit déjà à cette étape. Il est regrettable que les députés d'en face aient eu recours à toutes sortes de tactiques pour retarder le débat. En effet, sur les 16 heures consacrées à cette mesure, seulement neuf ont servi au débat comme tel.

M. Waddell: Vous auriez dû être ici du temps où les conservateurs formaient l'opposition.

M. Brightwell: Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a présenté 60 pétitions, abusant ainsi de son privilège en parlant trop longuement pour ce que valaient ces pétitions. Le député de Beaches (M. Young) a mal interprété mes intentions. J'ai présenté une pétition de la part de certains de mes électeurs qui avaient reçu des renseignements pas tout à fait exacts et ils ne comprennent pas la situation. J'ai fait mon devoir en la présentant à la Chambre. Mais pas les députés d'en face, qui eux recueillent des tas de pétitions pour les présenter au moment opportun, dans le seul but de retarder les travaux de la Chambre. C'est vraiment déplorable.

M. Benjamin: J'en ai d'autres encore à présenter.

M. Brightwell: Nous avons entendu le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) signaler certains gros titres de journaux. Il a vraiment une bonne mémoire à l'exception près qu'il a oublié les autres gros titres. Le *Sun* de Toronto avait pour manchette le 3 décembre: «Le gouvernement fédéral a raison de mettre un terme à la contrefaçon légalisée des médicaments». On pouvait lire le même jour dans la *Gazette*: «D'après les spécialistes, les adversaires du projet de loi sur les médicaments induisent en erreur les personnes âgées». Je peux citer d'autres gros titres: «Ne renoncez pas au projet de loi

visant à modifier la Loi sur les médicaments» et «Les chercheurs déclarent que les nouvelles lois sur les médicaments brevetés vont aider le Canada à avoir de meilleurs médicaments».

Je prends la parole aujourd'hui parce que je me préoccupe de la santé des Canadiens et que je voudrais que ce projet de loi soit adopté pour que les Canadiens puissent avoir ces médicaments. Je me demande à qui je viens en aide.

M. Waddell: Vous êtes en train d'aider vos amis américains.

M. Brightwell: Je suis très probablement en train d'aider les personnes d'en face, tous les députés, tous les Canadiens qui vont tomber malades dans l'avenir et qui sans cela seraient privés de médicaments qui ne seraient pas sur notre marché à cause de notre loi actuelle.

Quelles sont les modifications que nous apportons à la loi? Nous disons qu'il y aura une protection de dix ans mais les médicaments doivent subir toute une série d'essais avant d'être mis en vente sur le marché canadien. Ils sont présentés au gouvernement canadien et ils reçoivent un ordre de conformité. Ensuite ils doivent être essayés pendant une période qui peut aller jusqu'à trois ans. Aussi, un médicament peut mettre trois ans à atteindre le marché à partir du moment où il est protégé. Il y a ensuite une période de quatre ans pendant laquelle ce médicament aura l'exclusivité du marché. Mais au terme de cette période préparatoire de trois ans qui précède le lancement sur le marché et des quatre ans d'exclusivité, si une société canadienne décide de fabriquer ce produit au Canada, elle peut le copier.

• (1620)

A mon avis, on a mené dans tout le Canada une campagne de dénigrement. Je voudrais dire quelques mots sur cette désinformation. Mes électeurs lisent que les sociétés de produits génériques vont faire faillite. Nous savons que ce n'est pas vrai, parce que tous les produits génériques qui sont sur le marché actuellement seront conservés, au même prix. Les députés de l'opposition prétendent que les prix vont augmenter. Nous savons que 50 p. 100 des médicaments faits par les fabricants de produits génériques ont perdu leur protection totale parce qu'ils ont dépassé la période de 17 ans. Ainsi, la Tetracycline, médicament que j'ai utilisé pendant 25 ans environ entre dans la composition de plus de 50 p. 100 des médicaments génériques. Nous savons que ces sociétés ne copient que les médicaments qui sont spéciaux, ceux qui sont très demandés, ou peut-être les plus faciles à faire, je n'en suis pas sûr. Depuis 1979, de tous les médicaments introduits sur ce marché, un seul a été copié.

Qui peut dire que notre législation actuelle empêche que l'on copie bien des médicaments en vue de les commercialiser? Combien de médicaments sont copiés? Nous savons que sur le marché canadien, il existe des copies de 7 p. 100 seulement des médicaments. Nous savons que cela représente le cinquième du volume total des ventes; mais les 93 p. 100 qui restent se maintiennent sur le marché et seuls la concurrence naturelle et le fait que les gouvernements provinciaux les achètent empêchent leur prix d'augmenter. Alors, qui peut dire que les nouveaux médicaments qui paraîtront à l'avenir seront effectivement copiés et bénéficieront effectivement du prix concurrentiel des médicaments génériques?